

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 030-213000284-20240402-2024_04_59-DE



Département du Gard
Arrondissement de Nîmes
Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2024-04-59
Séance du 02 avril 2024

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « La Palette Magique »

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
28	3	2

VOTE	
A l'unanimité	Contre : 0
	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 02 avril à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 26 mars 2024

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves **CHAPELET**, Maxime **COUSTON**, Michèle **FONT-THURIAL**, Michel **CEGIELSKI**, Christine **MUCCIO**, Christian **BAUME**, Jennifer **OBID**, Jean Christian **REY**, Monique **GRAZIANO-BAYLE**, Justine **ROUQUAIROL**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ**, Christian **SUAU**, Carine **BOISSEL**, Raymond **MASSE**, Nicole **SAGE**, Sylvain **HILLE**, Catherine **HERBET**, Michel **SELLENS**, Marilyne **FOURNIER**, Claude **ROUX**, Françoise **SERVOL**, Jean-Louis **MORELLI**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Bernard **NASS**, Guillaume **SANCHEZ**, Thierry **VINCENT**, Jérôme **JACKEL**, Olivier **WIRY**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Philippe **BERTHOMIEU** procuration à Monique **GRAZIANO-BAYLE**, Sandrine **ANGLEZAN** procuration à Jennifer **OBID**, Pascale **BORDES** procuration à Bernard **NASS**

Conseillers municipaux absents : Mourad **ABADLI**, Ali **Ouatizerga**

Secrétaire de séance : Raymond **MASSE**

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 030-213000284-20240402-2024_04_59-DE

S'LO

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « La Palette Magique »

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'association « La Palette Magique » est une association bagnolaise bien implantée sur le territoire depuis de nombreuses années,

Considérant que la peinture est une activité qui soutient l'effort de concentration, qui permet de communiquer sur ses émotions profondes et qui développe la confiance en soi,

Considérant que les activités et apprentissages proposés par l'association « La Palette Magique » contribue au développement des enfants et à leur ouverture culturelle,

Considérant qu'il est primordial dès le plus jeune âge et en période de croissance d'avoir une position confortable pour s'adonner à des activités d'éveil ou de travail, en utilisant des sièges et supports adaptables à la morphologie des plus jeunes, comme des plus âgés,

Considérant la sollicitation de l'association « La Palette Magique » en vue d'obtenir une subvention exceptionnelle,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des affaires citoyennes, de la culture, des festivités et de la cohésion éducative, sociale et solidaire ainsi qu'à la Commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du 20 mars 2024,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 600 euros à l'association «La Palette Magique»,
- de prélever cette somme sur le compte « 0404-65748-3113» du budget en cours.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 02 avril 2024.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt électronique en Préfecture

Le 05 AVR 2024
et publié le 05 AVR 2024

Le Maire
Jean-Yves CHAPELET

